

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E135801 VALABLE JUSQU'AU 17/06/2025

> ÉDITÉ LE 07/05/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création: 01/07/2014

SASU Forme juridique : Capital:

Registre du commerce ou répertoire des métiers : RC MEAUX 2014B01285

Siret: 803 273 093 00010 Code NACE: 4322B

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 177015931 N 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 177015931 N 001

Situation fiscale et sociale: A jour au 30/06/2023

Raison sociale: QUALITHERMY

12, RUE DES ROSEAUX 77420 CHAMPS SUR MARNE

Téléphone: 01 60 05 61 95

Portable : 06 10 14 83 02

Site Internet: www.qualithermy.fr E-mail: contact@qualithermy.fr

Responsabilité légale :

TAMBURRINI UGO PRÉSIDENT

Effectif moyen: 15 Tranche de classification: EFF2B

Fax:

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	17/05/2021
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	17/05/2021
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	14/11/2023
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	23/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories		Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz		01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage		01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique		01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	All the state of t	01/01/2021
o Ventilation mécanique		14/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT **DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT CARRE HAUSSMANN II 10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE 77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. 1/1